

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 16 janvier 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Delourme, Mme Guillbaud, Mme Guillou, M. Groyer, Mme Guillerme, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, Mme Le Mouél, M. Mouaci, M. Near, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Coët à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Jehanno
Monsieur Louis à Monsieur Quistrebert
Madame Maillot à Madame Houssaye
Monsieur Stevant à Monsieur Antoine

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Madani Mouaci

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2024-01-25- N°FIN 005/2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GREE DU LOC - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Quistrebert expose le bordereau suivant

Le vote du budget primitif 2024 du budget annexe « lotissement la Grée du Loc », est proposé au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et la section investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement la Grée du Loc » s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	300 893,89 €	300 893,89 €
Section Investissement	454 597,30 €	454 597,30 €
Total	755 491,19 €	755 491,19 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE, par chapitre, les crédits de dépenses et de recettes tels que présentés en section de fonctionnement et en section d'investissement,

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe « lotissement la Grée du Loc »,

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 29/01/2024

A Theix-Noyal, le 25 janvier 2024

Le Maire,

  Christian SEBILLE